

Séance du 6 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, J. Lambert, F.Louyot, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excuses : E Driant a donné pouvoir à O. Artur ;

Absents : V. Crone

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Dénomination de l'école de Bazoncourt

Le Maire fait état d'une demande reçue émanant des enfants de l'école qui souhaitent lui donner un nom.

Sur la liste présentée par les enfants, le Conseil Municipal décide de retenir la dénomination « l'école du marronnier ».

Adopté à l'unanimité

Référent déontologue

VU le Décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

VU l'Arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Le Maire propose la candidature d'une personne qualifiée.

Elle bénéficiera d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions. La lettre de mission sera portée à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le référent déontologue sera désigné pour la durée du mandat et remplira sa mission gracieusement.

Tout élu local peut consulter le référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de désigner Madame Michèle Boulot, ancienne adjointe au maire de la commune en tant que référente déontologue de la commune à compter de la publication de cette délibération dans les conditions ci-dessus.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Convention d'occupation temporaire du domaine public

La commune est sollicitée par la société Api Tech de Seichamps pour l'installation d'un distributeur de pizzas implanté dans un angle de la place de la mairie.

Les frais d'installation et de raccordement aux réseaux seront à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à cette demande, fixe la redevance annuelle à 500€ et charge le maire de signer la convention.

Adopté par 1 abstention, 11 voix pour

Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF

Le Maire présente les nouvelles conventions relatives à l'accueil extra-scolaire et adolescents proposées par la CAF pour une durée de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le maire de signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

Décision modificative

Afin de faire face à la dépense engendrée par le remplacement du chauffe-eau du logement de l'école, le Conseil Municipal décide le transfert de crédits du compte 2188 opération 252 (orgues) au compte 2135 pour un montant de 2 000.00€

Adopté à l'unanimité

Vente de terrains communaux (annule et remplace la délibération du 31/08/2023 pour erreur sur la référence cadastrale)

Le maire présente une demande d'achat de terrain formulée par M. Hoellinger Michel qui se porte acquéreur de la parcelle 224 section 9 d'une surface 1a92ca pour 3 000€.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de vente et de prix et charge le maire ou le premier adjoint de signer tous documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Certifié conforme à l'original
Bazoncourt, le 6 octobre 2023
Le Maire



Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 12

Date affichage le 06.10.2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 06.10.2023

Publication et notification le 06.10.2023